

Arrêté n°SAGJ-23-021

Portant sur la composition du Comité social d'administration de l'Établissement et de sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

Composition de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration de l'établissement

- Vu** le code de la fonction publique, notamment ses articles L251-2 et suivants ;
- Vu** le code de l'éducation et notamment l'article L951-1-1 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-22-057 portant proclamation des résultats dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales de dialogue social (CSA-E, CPE et CCP-AC)-Scrutins par voie électronique du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-007 du 20 février 2023 portant sur la composition du Comité social d'administration de l'Établissement et de sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Le Mans, le 14 avril 2023



Arrêté n°SAGJ-23-021

Portant sur la composition du Comité social d'administration de l'Etablissement et de sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Composition de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail du Comité social d'administration de l'Etablissement

Compte tenu du départ de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail du Comité social d'administration de l'Etablissement (ci-après désignée F3SCT) et de la désignation de son remplaçant, la composition de cette instance a été revue et est fixée par l'annexe 1.

Le mandat du nouveau membre débute le jour de la publication du présent arrêté et de son envoi au Rectorat et s'achèvera à l'issue du mandat des membres élus du CSA.

ARTICLE 3 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Actes réglementaires ».

Pascal LEROUX

**Le Président
Le Mans Université**

Pascal LEROUX



Représentants de l'Administration <i>2 membres</i>	Représentants des personnels <i>20 membres titulaires et suppléants</i>	
<p>Président de l'établissement : LEROUX Pascal</p> <p>Responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines : D'ILLIERS Pierre-Louis en sa qualité de Directeur général des services</p> <p>NB : Le Président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis de la F3SCT</p>	<p><i>10 Membres titulaires</i></p> <p>UNSA Education : PERNIN Marie-José (F) (UFR LLSH) PITROU Axel (H) (Direction des Systèmes d'Information) BOYAS GERARD Emilie (F) (UFR LLSH) PEIGNE David (H) (UFR ST) BOISSE Nicolas (H) (ENSIM) CHERRUAULT Hélène (F) (IUT 53)</p> <p>FO ESR : GOURBIL RANGER Agnès (F) (UFR ST)</p> <p>FSU : BLIN Vincent (H) (Service d'aide au pilotage) BECCEL Laurence (F) (UFR LLSH) BRASSEUR Emmanuel (H) (UFR ST)</p>	<p><i>10 Membres suppléants</i></p> <p>UNSA Education : BOULAHIA Solène (F) (Service Commun de Documentation) LUTTON Agnès (F) (Direction des Systèmes d'Information) CHAGNAUD Sabine (F) (Direction de la formation) MARTIN Geoffroy (H) (Direction de la recherche) NOVAK Antonin (H) (UFR ST) MALLET Noémie (F) (Pôle de Ressources Numériques)</p> <p>FO ESR : LABAYE Ivan (H) (IUT 72)</p> <p>FSU : Nathan HERRAUX (H) (IUT 72) ROLLAND Olivier (H) (Pôle de Ressources Numériques) DENIS Françoise (F) (UFR ST)</p>


Le Président
Le Mans Université
Pascal LEROUX